



CONSEIL MUNICIPAL
de COUCY
Séance du 08 Juin 2010

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Andrée LARCHER, Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Daniel LANGLET, Gilles MAILLARD, Emmanuel SIMON et Denis FOSSIER

Absents Excusés : Nadine DELSUC (pouvoir à Gilles Maillard), Laurence COULMY (pouvoir à David Potier) et Daniel LAMBERT

Secrétaire de séance : Emmanuel SIMON

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

ADHESION DE COUCY AU PROJET DE CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RETHELOIS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état d'avancement du projet de création de la communauté de Communes du Rethélois. L'historique est brièvement rappelé : Concernant la mandature en cours, un premier projet de création de communauté de communes avait été proposé aux communes du canton en 2009. Ce projet avait été rejeté par une majorité de municipalités dont Coucy car celui-ci n'était pas suffisamment préparé et partagé. En outre, il comportait de nombreuses incertitudes sur les conséquences en termes de fonctionnement, d'organisation interne et d'enjeux financiers. Suite à ce premier rejet, des groupes de travail ont été organisés avec les maires du canton afin d'élaborer un nouveau projet, plus abouti et partagé par la majorité des collectivités concernées.

Le maire précise enfin que la réglementation en la matière contraint les dernières municipalités isolées à rejoindre une communauté de communes avant 2011 et qu'il était donc nécessaire de travailler sur le sujet de manière volontariste plutôt que de subir un regroupement forcé et non préparé.

Le Maire donne ensuite lecture du projet de périmètre et de statuts de la future communauté de communes du Rethélois.

Après en avoir discuté, les Membres du Conseil municipal décident :

- De s'associer aux communes de Acy-Romance, Amagne, Ambly-Fleury, Arnicourt, Barby, Bertoncourt, Biermes, Doux, Mont-Laurent, Nanteuil sur Aisne, Novy-Chevières, Rethel, Sault les Rethel, Seuil, Sorbon, Thugny-Trugny, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération ;
- De demander à Monsieur le Préfet du département des Ardennes de prendre l'arrêté de périmètre sur le projet de création de la communauté de communes du rethélois dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Vote : 6 Pour, 1 contre, 1 abstention

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DU RETHELOIS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, suite au projet de création de la communauté de communes du Rethélois, les statuts du SIVOM, tels qu'ils existent aujourd'hui, doivent être révisés et les compétences qui seront intégrées dans la communauté de communes doivent être supprimées du SIVOM.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent les retraits et les restitutions de compétences telles que mentionnées dans le document présenté
- Acceptent la modification statutaire du SIVOM du Rethélois en découlant,
- Valident le nouveau projet de statut du SIVOM du Rethélois visant à la réduction des compétences du SIVOM du Rethélois qui ne seront pas reprises au sein de la future Communauté de communes (statut ci-joint)
- Donnent pouvoir au Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables. »

Vote : 7 Pour et 1 contre

TRAVAUX BATIMENT COMMUNAL

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant prévisionnel des travaux d'aménagement extérieurs du bâtiment communal a été dépassé en raison d'aménagements supplémentaires nécessaires à la bonne évacuation des eaux pluviales.

Un débat est engagé sur la qualité de l'étude initiale réalisée par l'entreprise sélectionnée. Le Maire indique qu'à l'avenir, afin de palier cette situation, hors situation d'urgence, des avenants seront systématiquement signés par la municipalité en cas de travaux non prévus dans le programme initial.

Le Conseil Municipal valide le montant des travaux réalisés par l'entreprise Richard à Sault les Rethel pour un montant de 21 282.93 € HT.

Vote : 7 Pour et 1 contre

QUESTIONS DIVERSES

Emmanuel SIMON demande un complément d'information sur la prise en charge des élèves en période de grève du personnel enseignant. Le Maire explique que si le service d'accueil des élèves en période de grève est obligatoire, il doit être assuré dans les meilleures conditions de sécurité et de confort. Ce service a donc été mis en place le 27 mai dernier à Coucy 1 pour les élèves de l'école de CP. Il n'y a volontairement pas eu de communication pro-active autour de ce service d'accueil, et ce, afin de limiter le nombre d'enfants et de permettre de « roder » les équipes d'accueil. Aucun des parents d'élève ne s'est manifesté pour connaître les modalités d'accueil et seulement 2 enfants ont été pris en charge.

Cette marche à blanc s'est déroulée avec succès. Lors d'une prochaine grève, une communication plus active sera donc réalisée et les enfants seront pris en charge par l'équipe d'accueil dans des conditions de sécurité et de confort optimisées.

La séance est levée à 21H00